

ORDONNANCE DE POLICE
ARTISANS RÉUNIS. VIN CHAUD, LE 29 DÉCEMBRE 2018.

Le Collège communal,

- Vu la demande de Royale Chorale Les Artisans réunis relative à l'organisation d'un après-midi "Vin chaud" sur la place Saint Remacle;
- Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1. Du samedi 29 décembre 2018 à 11 h.00 au dimanche 30 décembre 2018 à 13 h.00, le stationnement sera interdit place du Vinâve sur une distance de maximum 20 m. débutant à l'immeuble n° 14 (Librairie Schmitz) vers la ruelle Delbrouck.

Place du Vinâve, l'accès à la rue de l'Eglise et le 1^{er} emplacement de stationnement (handicapé) à proximité de l'église resteront libres d'accès.

Article 2. Cette restriction sera matérialisée par une signalisation adéquate mise à disposition par le Service logistique et mise en place par les organisateurs.

Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police Fédérale, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 19.11.2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.